
RENTRÉE 2025

PROCÉDURE EPI / OUTILLAGES

La Région Nouvelle Aquitaine met en place un dispositif géré par les établissements scolaires pour l'acquisition de matériel et des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I) **obligatoires** pour les élèves entrant en section professionnelle (CAP, BAC PRO).

Seuls les élèves entrant en première année de formation professionnelle peuvent bénéficier de la dotation en équipements de protection individuelle (EPI).

A LA CHARGE DU LYCEE

- Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.)

**Coopérative maritime
comptoir de la mer
1 rue de l'Yser
33470 GUJAN-MESTRAS**

Tél : 05.56.66.41.90

A LA CHARGE DES FAMILLES

- Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.)

 **Achat par vos soins** de l'équipement de protection individuel auprès des distributeurs de votre choix. (voir liste au verso)

Il est à noter qu'**aucune livraison** d'achats d'**outillage personnel** sera possible **dans l'établissement**.

Rappel : l'élève est tenu d'apporter sa tenue professionnelle à chaque cours d'atelier. En cas d'oubli, l'élève ne sera pas admis dans les ateliers et ira en salle de lancement avec un travail.

ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS – Rentrée 2025

- Bac Pro Cultures Marines -

Lycée de la Mer – Gujan-Mestras

☞ A LA CHARGE DU LYCEE - outillage Professionnel (personnel)

- 1 veste

- 1 Paire de bottes de mer

- 1 waders

☞ A LA CHARGE DES FAMILLES – obligatoire pour la rentrée

Carte SHOM 9999 Examen Permis Hauturier 	1 Blouse grise à boutons 	2 paires de gants pour ostréiculture 
1 paire de chaussures de sécurité S3 		

Cet outillage peut être acheté chez les fournisseurs suivants :

- ↳ Coopérative maritime - comptoir de la mer - 1 rue de l'Yser - 33470 Gujan-Mestras
- ↳ Établissement Bertrand – Port du canal – 33470 Gujan-Mestras
- ↳ Le distributeur d'outillage de votre convenance (choisir un milieu de gamme)